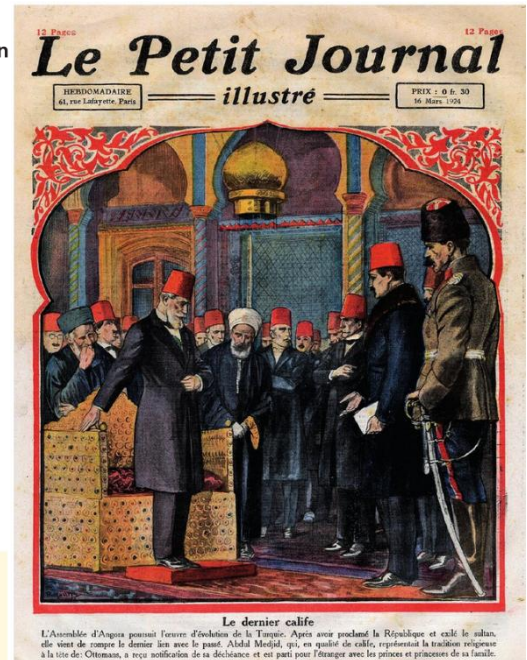


L'abolition du califat et la mise en place de la République turque

Au lendemain du traité de Sèvres, qui voit le démantèlement de l'Empire ottoman, une partie de l'armée se soulève et met en place un gouvernement à Ankara, sous la direction de Mustafa Kemal. Ce dernier, militaire, nationaliste, laïque, souhaite mettre fin aux anciennes institutions de l'Empire ottoman pour construire un État moderne autour du peuple turc. Après avoir aboli le sultanat en 1922, il souhaite mettre fin au califat, l'institution religieuse suprême.



1 L'abolition du sultanat ottoman
Le dernier sultan Mehmed VI, autorité politique et religieuse de l'empire, quittant le palais de Dolmabahçe à Constantinople quelques jours avant l'abolition du sultanat, le 1^{er} novembre 1922.



Le dernier calife
L'Assemblée d'Angora poursuit l'œuvre d'abolition de la Turquie. Après avoir proclamé la République et exilé le sultan, elle vient de rompre le dernier lien avec le passé. Abdül Mehidî, qui, en qualité de calife, représentait la transition religieuse à la tête de l'Ottoman, a reçu notification de sa déchéance et est parti pour l'étranger avec les princesses et princes de sa famille.

2 La Constitution turque de 1924 et ses amendements

Article 1 : L'État turc est une République.

Article 2 : La religion de l'État turc est l'islam, la langue officielle est le turc, la capitale est la ville d'Ankara.

Remplacé en 1928 par : « La langue officielle de l'État turc est le turc, la capitale est la ville d'Ankara ».

Remplacé en 1937 par : « L'État turc est républicain, nationaliste, populiste, étatique, laïque et révolutionnaire. La langue officielle est le turc, la capitale est la ville d'Ankara ».

Article 3 : Le pouvoir, sans réserves ni conditions, appartient à la Nation.

Article 4 : La Grande Assemblée nationale de Turquie, étant l'unique et véritable émanation de la Nation, exerce en son nom le pouvoir.

Article 68 : Tout Turc naît libre et vit libre. [...] La liberté de chacun, qui est un droit naturel, a pour limites celles de la liberté des autres. Ces limites ne peuvent être déterminées et fixées que par la loi.

Article 75 : Nul ne peut être inquiété au sujet de sa religion, de son culte ou de ses convictions philosophiques.

Remplacé en 1937 par : « Personne ne peut être incriminé pour ses croyances philosophiques ou religieuses ».

Tous les rites qui ne sont pas contraires à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou aux lois, sont libres. [...]

Article 77 : La presse est libre dans les limites de la loi ; elle ne peut être soumise à aucun contrôle ou censure [...].

Constitution turque de 1924, trad. colonel Lamouche, 1934.

4 L'abolition du califat vue par la presse française

Une du *Petit Journal illustré*, 16 mars 1924.

Vocabulaire

- **Empire ottoman** : créé au XIII^e siècle par Osman, il mit fin à l'Empire byzantin. Les Ottomans régnèrent jusqu'au XX^e siècle depuis Constantinople. Leur défaite lors de la Première Guerre mondiale entraîne la partition de leur territoire.

3 La question du califat vue par Mustafa Kemal

Mustafa Kemal n'a jamais écrit son autobiographie, mais plusieurs de ses proches ont publié des textes reprenant des souvenirs qu'Atatürk leur avait confiés. Dans cet extrait, Mustafa Kemal défend une conception nationaliste de la Turquie centrée sur les Turcs et dénonce le califat comme une institution dépassée et néfaste pour le pays.

[Certains] rêvent de maintenir la monarchie abolie par l'Assemblée sous la forme du califat, et de placer le calife à la place du sultan. [...]

La seule différence, c'est qu'au lieu de parler du souverain de tel ou tel pays ou de telle nation, ils parlent maintenant d'un monarque dont l'autorité s'étend sur 300 millions d'âmes, appartenant à des nations variées et résidant dans des continents différents, dont l'autorité s'étend sur l'ensemble de l'Islam, devant prendre en charge les affaires de ces peuples musulmans et assurer l'exécution des prescriptions religieuses correspondant le mieux à leurs intérêts terrestres. Il a à défendre les droits de tous les musulmans et à concentrer entre ses mains, avec toute l'autorité nécessaire, les affaires du monde musulman.

15 Ce souverain appelé *calife* est supposé devoir rendre la justice pour les 300 millions de musulmans du globe [...].

Si le calife et le califat, comme ils le soutiennent, doivent être investis d'un rang qui lui fait embrasser l'ensemble de l'Islam, ne réalisent-ils pas qu'en toute justice un fardeau écrasant pèserait sur la Turquie [...] ? Selon leurs déclarations, le calife-monarque aurait droit de juridiction [...] sur tous les pays musulmans c'est-à-dire la Chine, l'Inde, l'Afghanistan, la Perse, l'Irak, la Syrie, [...] le Maroc, le Soudan. On sait bien que cette utopie ne s'est jamais réalisée. [...] Est-ce que la Perse ou l'Afghanistan, qui sont des États musulmans, reconnaîtront sans discussion l'autorité du calife ? Le peuvent-ils ? Non et cela se justifie ; car ce serait en contradiction avec l'indépendance de l'État et la souveraineté du peuple.

30 Puis je mets en garde le peuple lui disant : « l'erreur consistant à nous considérer les maîtres du monde doit cesser. »

M. Kemal Atatürk, texte établi par J.-P. Jackson, *Mémoires*, 1927, Éd. Coda, 2005.

1. Montrez que le pays s'engage vers une séparation nette entre l'État et la religion. (doc. 1, 2 et 4)

2. Comment Atatürk argumente-t-il la nécessité de l'abolition définitive du califat ? (doc. 3)

3. Montrez que le programme d'Atatürk est à la fois laïque et nationaliste. (doc. 2 et 3)